



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ILE DE FRANCE POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DE MUSCULATION DU GYMNASE ALFRED-MARCEL VINCENT DANS LE CADRE DU VOLET « SOUTIEN REGIONAL A LA CREATION ET A LA RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS FRANCILIENS »

Livry-Gargan, le - 8 JUIL. 2024

N° 2024-058

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la commune d'encourager et d'inciter les livryens à pratiquer une activité sportive ;

Vu le projet de réhabilitation de la salle de musculation du gymnase Alfred-Marcel Vincent, mise à disposition des associations sportives livryennes et des lycées André Boulloche et Henri Sellier ;

Considérant que le projet consiste à rénover la salle de musculation en réalisant la réfection du sol, des murs et du plafond, l'installation d'un système de ventilation-extraction couplé à une pompe à chaleur et en faisant l'acquisition de matériel de musculation adapté aux différentes pratiques sportives ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la région Ile de France dans le cadre du volet « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Ile de France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la région Ile de France dans le cadre du volet « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » afin qu'elle apporte

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240708-2024-058-A1
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

son soutien à l'opération de réhabilitation de la salle de musculation du gymnase Alfred-Marcel Vincent ;

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Travaux de réhabilitation de la salle de musculation du gymnase Alfred-Marcel Vincent	101 568,58 €	Agence Nationale du sport « Plan 5000 équipements génération 2024 »	20 313,72 €	20 %
		Région Ile de France « Soutien régional à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens »	35 549, 00 €	35 %
		Commune de Livry-Gargan	45 705,86 €	45 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	45 705,86 €	
TOTAL	101 568,58 €	TOTAL	101 568,58 €	100,00%

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr.

76
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240708-2024-058-A1
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire